

LA « FABRICATION » DU DROIT INTERNATIONAL AU DEFI DE LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

RAPPORT GENERAL SUR LE THEME DE LA PREMIERE DEMI-JOURNEE

Sandrine MALJEAN-DUBOIS

Directeur de recherche au CNRS,
Directrice du CERIC (UMR 6201 CNRS
Université Paul Cézanne)

RESUME

Présenté tantôt comme le domaine le plus vigoureux et innovant du droit international, le « laboratoire » du droit international de demain, tantôt comme l'illustration la plus nette des impuissances du droit international à réguler la société internationale, le droit international de l'environnement se présente comme un fascinant objet d'étude pour l'internationaliste soucieux d'observer et analyser le droit international *en action*.

Se situant dans la perspective bien particulière du colloque, ce rapport ne cherche pas à mettre en lumière les contenus du droit international de l'environnement, mais bien plutôt à analyser en généraliste la structure, les mécanismes, les techniques, les procédures du droit international face aux enjeux environnementaux.

Du point de vue du *law-making process*, le droit international de l'environnement n'est autre que du droit international appliqué aux questions environnementales. Les sources du droit international de l'environnement ne sont pas, en elles-mêmes, spécifiques. Pour autant, les modes de formation présentent certaines particularités et originalités. Ce rapport met dans un premier temps en évidence la complexité de la matière, laquelle peut s'analyser à trois niveaux : s'agissant de l'objet du droit, des lieux du droit et des temps du droit. Dans un second temps, il présente une vision typologique des sources, dont il analyse la densité normative, puis réfléchit aux relations qu'entretiennent les différentes sources entre elles.

S.F.D.I. - COLLOQUE D'AIX-EN-PROVENCE

Même si, s'agissant de ses processus de fabrication, le droit international de l'environnement fait preuve d'une remarquable vitalité, le rapport conclut sur les difficultés aigues qu'il rencontre dans sa mise en œuvre.

ABSTRACT

Seen sometimes as the most vigorous and innovative International Law area, the "laboratory" of the International Law of tomorrow, sometimes as the obvious illustration of International Law's inability to regulate the international society, International Environmental Law is a fascinating subject to study for any international lawyer wishing to scrutinize and analyze International Law in action.

In the very specific context of the SFDI (French Society for International Law) conference, this report does not seek to highlight the content of International Environmental Law, but rather to analyze from a broader point of view the structure, mechanisms, techniques, procedures of International Law when addressing environmental issues. Regarding its law-making process, International Environmental Law is nothing but International Law applied to environmental issues. The sources of International Environmental Law are not by themselves specific. However, they show some peculiarities and originalities. This report first highlights the complexity of the matter, which can be analyzed according to the object, places and times of International Environmental Law. Subsequently, it presents a typological vision of the sources, analyzes their normative density and finally ponders on the relationships between these different sources.

Even if with respect to its making process International Environmental Law shows a remarkable vitality, the report ends with a conclusion on the acute difficulties its implementation presents.